



Nations Unies

**Rapport
du Comité de haut niveau
pour l'examen de la coopération
technique entre pays
en développement**

Treizième session (27-30 mai 2003)

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 39 (A/58/39)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 39 (A/58/39)

**Rapport
du Comité de haut niveau
pour l'examen de la coopération
technique entre pays
en développement**

Treizième session (27-30 mai 2003)



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–12	1
II. Participation et ouverture de la session	13–24	3
A. Dates et lieu de la session	13–14	3
B. Participation	15–23	3
C. Ouverture de la session	24	5
III. Rapports sur la mise en oeuvre des activités	25–48	6
A. Déclaration du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président du Comité à sa treizième session	25–26	6
B. Déclaration de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement	27–31	6
C. Présentation des rapports par la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement : points forts des rapports d'étape	32–48	7
1. Rapport global biennal sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et de la Stratégie des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement	33–43	8
2. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement	44–48	10
IV. Résumé du débat général	49–105	12
V. Débat thématique : discours liminaire et exposés relatifs au renforcement du rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire	106–120	25
A. Discours liminaire	106–110	25
B. Envois de fonds	111–114	26
C. Produits pharmaceutiques et soins de santé	115–116	27
D. Technologies de l'information et de la communication	117–120	27
VI. Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement	121–130	29
VII. Adoption du rapport	131–135	32
A. Adoption des décisions	131	32

B.	Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Comité de haut niveau	132	32
C.	Projet de rapport du Comité de haut niveau	133–135	32
VIII.	Clôture de la session	136–146	33
A.	Déclaration finale de l'Administrateur du PNUD	136–139	33
B.	Déclaration finale de la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement	140–141	33
C.	Autres observations	142–144	34
D.	Déclaration finale du Président	145–146	34
IX.	Questions d'organisation	147–152	36
A.	Ordre du jour de la réunion d'organisation	148	36
B.	Élection du Président	149	36
C.	Élection des autres membres du Bureau	150–151	36
D.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	152	36
Annexes			
I.	Décisions adoptées par le Comité de haut niveau à sa treizième session		38
II.	Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement était saisi à sa treizième session		43

Chapitre premier

Introduction

1. Conformément à la recommandation 37 du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement¹, tel qu'adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, une réunion de haut niveau, composée de tous les États qui participent au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été convoquée à Genève du 26 mai au 2 juin 1980 pour procéder à un examen intergouvernemental global de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement. Le rapport de l'organe intergouvernemental sur les travaux de sa première session² a été examiné par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. Dans sa résolution 35/202 du 16 décembre 1980, l'Assemblée générale a décidé que la réunion de haut niveau s'appellerait désormais Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et prié l'Administrateur du PNUD de convoquer la session suivante du Comité en prenant les mêmes dispositions relatives à l'organisation et aux procédures que pour la session de la réunion de haut niveau.
2. La deuxième session du Comité de haut niveau a eu lieu à New York du 1er au 8 juin 1981 et le rapport sur les travaux du Comité³ a été examiné par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Conformément à l'accord conclu lors de la deuxième session du Comité et entériné par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, le Comité de haut niveau, à sa troisième session, s'est scindé en un comité se réunissant en séance plénière et un groupe de travail seulement, et cette pratique a été suivie lors des sessions ultérieures.
3. La troisième session du Comité de haut niveau a eu lieu à New York du 31 mai au 6 juin 1983 et le rapport sur les travaux du Comité⁴ a été examiné par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.
4. La quatrième session a eu lieu à New York du 28 mai au 3 juin 1985. Le rapport sur les travaux du Comité⁵ a été examiné par l'Assemblée générale à sa quarantième session.
5. La cinquième session a eu lieu à New York du 18 au 22 mai 1987 et le rapport sur les travaux du Comité⁶ a été adopté le 27 mai 1987. L'Assemblée générale a examiné ce rapport à sa quarante-deuxième session.
6. La sixième session a eu lieu à New York du 18 au 22 septembre 1989 et le rapport sur les travaux du Comité⁷ a été adopté le 29 septembre 1989. L'Assemblée générale a examiné ce rapport à sa quarante-quatrième session.
7. La septième session a eu lieu à New York du 28 au 31 mai 1991 et le rapport sur les travaux du Comité⁸ a été adopté le 6 juin 1991. L'Assemblée générale a examiné ce rapport à sa quarante-sixième session.
8. La huitième session a eu lieu à New York du 25 au 28 mai 1993 et le rapport sur les travaux du Comité⁹ a été adopté le 4 juin 1993. L'Assemblée générale a examiné ce rapport à sa quarante-huitième session.

9. La neuvième session a eu lieu à New York du 30 mai au 2 juin 1995. L'Assemblée générale a examiné le rapport sur les travaux du Comité¹⁰ à sa cinquantième session.

10. La dixième session a eu lieu à New York du 5 au 9 mai 1997. L'Assemblée générale a examiné le rapport sur les travaux du Comité¹¹ à sa cinquante-deuxième session.

11. La onzième session a eu lieu à New York du 1er au 4 juin 1999. L'Assemblée générale a examiné le rapport sur les travaux du Comité¹² à sa cinquante-quatrième session.

12. La douzième session a eu lieu à New York du 29 mai au 1er juin 2001. L'Assemblée générale a examiné le rapport sur les travaux du Comité¹³ à sa cinquante-sixième session.

Chapitre II

Participation et ouverture de la session

A. Dates et lieu de la session

13. La treizième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 27 au 30 mai 2003.

14. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, la session a été convoquée par l'Administrateur du PNUD, conformément aux dispositions habituelles en matière de procédure.

B. Participation

15. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant au Programme des Nations Unies pour le développement ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Gabon, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Singapour, Soudan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

16. L'État non membre ci-après maintenant une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies était représenté à la session :

Saint-Siège

17. Les commissions régionales ci-après étaient représentées :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

18. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ci-après étaient également représentés :

Centre (CNUCED/OMC) du commerce international (CCI)

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Université des Nations Unies (UNU)

19. Les représentants des institutions spécialisées et organisations connexes ci-après ont participé à la session :

Banque mondiale
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Organisation internationale du Travail (OIT)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation mondiale du commerce (OMC)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Union internationale des télécommunications (UIT)

20. Les organisations intergouvernementales ci-après, qui avaient reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale, étaient représentées à la session :

Ligue des États arabes
Organisation de la Conférence islamique (OCI)
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
Partenaires dans le domaine de la population et du développement
Union Africaine

21. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs :

Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (ICAD)
Institut interaméricain pour l'agriculture (IICA)
Banque islamique de développement
Système économique latino-américain
Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)

22. Les organisations ci-après du secteur privé qui avaient reçu une invitation à participer à la séance ayant pour thème « Renforcement du rôle du secteur privé

dans la promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire » ont participé à cette session :

Accion, Banco de Murcia, Bank of America, Bank of Montreal/Harris Bank, Citicorp, Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (Banque mondiale), Development Alternatives, Inc., e-Bridge International, Grupo Uno, Inter-American Dialogue, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Kroll, Lehman Brothers, Master Card, Mexico Express, Money Exchange S.A., MoneyGram, Multilateral Investment Fund, Banque interaméricaine de développement, Multi-Tarjeta, National Money Transmitters Assoc., New York Times, Opportunity International, Pew Hispanic Center, Pronto Envios, Quisqueyana, Rapid Money, RemesAgil, Ria Financial, RIANXEIRA S. A., State University of New York-Cortland, United States Postal Service, Uniteller, ViaAmericas, Vigo Remittance Corporation, Visa International, Western Union International.

23. Les particuliers ci-après, qui avaient reçu une invitation spéciale à prendre part aux travaux en qualité d'orateur principal ou d'intervenant, ont participé à la session :

S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal (Jordanie)
 Dr Letitia Ramos Shahani (Philippines)
 M. Hatch Toffey, (MasterCard International, Royaume-Uni)
 M. Roy Pratt (Opportunity International, Royaume-Uni)
 M. Marc Keller (Southland Partners, Mexique)
 M. Christopher Th. Coonen (Western Union, France)
 M. Manuel Orozco (Inter-American Dialogue, États-Unis)
 Dr Bala Krishnan (Aravind Eye Care System, Inde)
 M. James P. Clark (The World Technology Network, Royaume-Uni)
 M. Makonnen Blake Hannah (TechSchool, Jamaïque)
 M. Arturo Vergara Moreno (Agence pour la coopération internationale au développement, Chili)
 Mme Mami Yamada (Agence japonaise de coopération internationale)

C. Ouverture de la session

24. La treizième session du Comité de haut niveau a été ouverte, au nom du Secrétaire général, par le Président de la treizième session, l'Ambassadeur Boniface Chidyausiku (Zimbabwe).

Chapitre III

Rapports sur la mise en oeuvre des activités

A. Déclaration du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président du Comité à sa treizième session

25. Après avoir ouvert la séance, le Président a adressé un bref message de condoléances au Gouvernement et au peuple algériens à la suite du tremblement de terre qui a fait de nombreux morts en Algérie. Il a invité les représentants à observer une minute de silence en hommage à leur mémoire.

26. Avant de donner la parole aux représentants souhaitant faire une déclaration, le Président a annoncé que l'Ambassadeur Milos Alcalay (Venezuela) avait été nommé Président du Groupe de travail, lequel entamerait ses travaux le jeudi 29 mai et ferait rapport au Comité de haut niveau lors de la séance plénière qui se tiendrait le 30 mai. Il a également engagé les représentants à apporter le plus grand soutien possible au Président et à tous les membres du Groupe de travail afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur tâche. Le Président a ensuite invité l'Administrateur associé du PNUD à faire sa déclaration.

B. Déclaration de l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement

27. L'Administrateur associé a fait observer que la treizième session du Comité de haut niveau revêtait une importance particulière car elle coïncidait avec le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Buenos Aires sur la promotion de la coopération technique entre pays en développement. Il a déclaré que cette conférence avait eu un retentissement durable et communiqué un message séduisant aux organismes de développement, et que le mode de coopération prévu par le Plan d'action de Buenos Aires était tout aussi valable aujourd'hui qu'il l'était il y a 25 ans.

28. L'Administrateur associé a pris note du renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce, des investissements, des échanges culturels ainsi que des échanges de compétences et d'idées, et cité des exemples de groupements sous-régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Marché commun sud-américain (MERCOSUR) et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a relevé que des objectifs de développement convenus par les dirigeants du monde entier dans la Déclaration du Millénaire en 2000 constituaient un nouveau pacte conclu entre pays développés et pays en développement qui s'engageaient à accepter leurs responsabilités mutuelles et à accroître les ressources disponibles pour assurer la réalisation desdits objectifs. Il a appelé l'attention sur certains enseignements qui ont été tirés des alliances Sud-Sud au cours des 25 dernières années, notamment la nécessité de concentrer les efforts sur les priorités qui doivent faire l'objet d'un commun accord. Il a mentionné le VIH/sida comme exemple de domaine nécessitant une collaboration de la plupart des pays du Sud. Il a indiqué que le Brésil, l'Inde, l'Ouganda, le Sénégal et la Thaïlande avaient mis au point des modèles très efficaces pour lutter contre le

caractère de maladie honteuse attribué au sida, la discrimination, l'atténuation de l'impact de la maladie ainsi que pour prévenir de nouvelles infections.

29. Autre enseignement important : la coopération Sud-Sud permettait de limiter les risques et de saisir les possibilités qu'offraient la mondialisation. Il a déclaré que le moment était venu de tirer parti de nouvelles opportunités telles que les progrès récents des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, des jeunes au Ghana avaient choisi des emplois faisant appel à Internet en vue de fournir des services à des clients aux États-Unis. À l'avenir, la coopération Sud-Sud devrait rechercher des moyens nouveaux et plus efficaces de transposer certaines des politiques et moyens pratiques qui ont contribué au renforcement des compétences dans des domaines technologiques de pointe dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Costa Rica, l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande ainsi que dans d'autres pays en développement pour promouvoir la création d'emplois grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

30. L'expérience a également montré que même si elle demeurait utile, la forme traditionnelle d'alliances entre gouvernements ne suffisait plus; la coopération Sud-Sud nécessitait la création de partenariats plus larges. Forger des alliances et réseaux entre individus, axés sur des questions intéressant les populations du Sud, était une méthode plus efficace. Ce type d'alliances a donné d'excellents résultats dans des domaines comme l'élimination des mines terrestres, la lutte menée pour réduire le prix des médicaments nécessaires au traitement du VIH/sida, les efforts visant à faire pression sur les compagnies pétrolières pour qu'elles nettoient les hydrocarbures qu'elles déversent dans les mers et les océans et les initiatives destinées à annuler ou à rééchelonner la dette des pays pauvres. Cette méthode permettrait aussi la transformation des objectifs de développement du Millénaire en objectifs de développement des familles et des communautés.

31. En conclusion, l'Administrateur associé a déclaré que lorsque la notion de coopération Sud-Sud sera repensée, il conviendrait de s'efforcer d'élargir le cercle des acteurs pour y inclure le secteur privé et les organisations de la société civile. À cet égard, il s'agissait en l'occurrence de créer des conditions propices aux investissements dans le Sud et d'assurer l'application des réglementations exigeant des entreprises qu'elles adhèrent aux principes de la responsabilité sociale des entreprises. Pour sa part, le PNUD poursuivrait une approche de la coopération Sud-Sud plus vigoureuse et davantage axée sur les résultats et continuerait de veiller à ce que cette coopération influe profondément sur l'optique dans laquelle les activités sont menées à la fois au siège et dans les bureaux de pays du monde entier.

C. Présentation des rapports par la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement : points forts des rapports d'étape

32. La Directrice du Groupe spécial de la CTPD a félicité l'Ambassadeur Boniface Chidyausiku d'avoir été élu Président de la treizième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, et a également rendu hommage à l'Ambassadeur Kittikhoun, Président sortant de la douzième session. La Directrice a déclaré que, lors de l'élaboration des rapports à soumettre au Comité, le Groupe spécial de la CTPD avait tenu compte du fait que la treizième session se tenait à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la

Conférence de Buenos Aires pour la promotion de la coopération technique entre pays en développement et, dans ce contexte, le rapport présentait un large panorama de la coopération technique entre pays en développement. Elle a noté que les membres sortants du Comité avaient autorisé la fusion en un seul chapitre des parties du rapport concernant le Plan d'action de Buenos Aires et la Stratégie des nouvelles orientations; cette présentation a été utilisée dans le présent rapport. En mettant en évidence plusieurs aspects des rapports, notamment les principales recommandations, elle a noté que la coopération Sud-Sud devenait une modalité courante dans toutes les régions du monde en développement.

1. Rapport global biennal sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et de la Stratégie des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement

33. Sur la base des indicateurs, des observations et des informations obtenus des pays en développement, on est parvenu à deux conclusions importantes. Bien qu'il soit évident qu'il y a eu un accroissement de la coopération technique entre pays en développement, cette coopération était surtout ponctuelle et n'était pas toujours le résultat d'une politique gouvernementale. L'accroissement de la coopération pouvait être expliqué en partie par les tendances croissantes à l'intégration régionale et sous-régionale entre pays en développement, qui a eu pour effet d'élargir les possibilités de coopération, et en partie par les efforts des pays donateurs, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales (ONG) qui ont constamment encouragé la coopération Sud-Sud. D'autre part, la nature ponctuelle de cette coopération pouvait être attribuée en partie à l'évolution qui a eu lieu en matière de gouvernance, de commerce et de relations internationales depuis la Conférence de Buenos Aires. Par exemple, de nombreux gouvernements ont abandonné les approches du développement fondées sur les économies dirigées qui prévalaient à l'époque de la Conférence.

34. Malgré ces difficultés, un nombre considérable de gouvernements avaient mis en place des programmes dynamiques de coopération technique entre pays en développement. La plupart des pays avaient créé au sein des ministères des sections chargées des questions de coopération Sud-Sud et leurs allocations budgétaires allaient de plusieurs milliers de dollars dans certains pays à des dizaines de millions de dollars dans d'autres. Les domaines de coopération variaient d'un pays à l'autre, les plus communs étant l'agriculture, l'éducation et la communication, le commerce et l'investissement, l'environnement, l'infrastructure, la science et la technologie, et la production et l'emploi. Malheureusement, l'atténuation et la gestion de la dette n'étaient pas largement reconnues comme des domaines éventuels de coopération, et les pays sans littoral ne concentraient pas leurs efforts sur des domaines d'intérêt commun.

35. Toutefois, la situation était différente dans les pays pivots, où tout semblait indiquer que la coopération entre pays en développement était plus répandue et plus diverse. La Malaisie, par exemple, exécute depuis 1980 un programme visant à fournir une formation et des services consultatifs à d'autres pays en développement en matière de planification et de gestion des projets, de technologies de l'information et de la communication, d'administration publique, d'élimination de la pauvreté et de diplomatie. La Chine a également fait état de programmes qui comprenaient des activités conjointes de recherche et l'établissement de réseaux dans différents secteurs. Plusieurs autres pays pivots avaient également affiché des

informations sur l'Internet indiquant leur préférence pour la coopération Sud-Sud. Cela a entraîné des interactions croissantes entre les pays pivots. Par exemple, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Inde sont passés de 264,8 millions de dollars en 1991 à 4,3 milliards de dollars en 2002.

36. Comme il a été indiqué ci-dessus, la plupart des activités de coopération technique entre pays en développement ont eu lieu dans le cadre de l'intégration régionale et sous-régionale. Parmi les exemples notables, on peut citer le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'Accord de libre-échange d'Asie du Sud, la Communauté andine, le premier Rapport annuel sur l'intégration en Afrique (ARIA-2002) élaboré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), ainsi que le Centre de formation pour l'intégration régionale (CEFIR) en Uruguay – une initiative de l'Union européenne et du Groupe de Rio.

37. La coopération Sud-Sud devient effectivement une modalité courante dans toutes les régions et dans la plupart des secteurs. Elle a bénéficié d'un appui substantiel et croissant des pays développés et, bien qu'il soit généralement considéré comme insuffisant, le volume de l'appui actuel aux activités de coopération technique entre pays en développement a été assez important.

38. La Stratégie des nouvelles orientations préconise une approche plus stratégique en matière de coopération technique entre pays en développement, centrée sur les questions prioritaires qui auraient probablement un impact important sur le développement d'un grand nombre de pays en développement. Il faut pour cela que tous les partenaires envisagent d'accroître les montants des ressources allouées à la coopération technique entre pays en développement et d'identifier de nouvelles modalités de financement pour promouvoir la coopération Sud-Sud, telles que la coopération triangulaire et le financement par le secteur privé.

39. Le principal obstacle à la coopération a été identifié, à la fois par les pays en développement et par les donateurs et organismes internationaux, comme étant le manque d'informations. Cela étant, la plupart des pays ont admis qu'ils connaissaient l'existence de la base de données du site Web of Information for Development (WIDE) maintenu par le Groupe spécial de la CTPD, mais peu de pays ont indiqué qu'ils l'utilisaient d'une manière plus qu'occasionnelle.

40. Parmi les pays développés, l'appui en faveur de la coopération Sud-Sud a été très encourageant. À titre d'exemples notables, on peut citer les suivants : le Japon a un programme de partenariat visant à encourager les pays en développement économiquement solides à appuyer plus activement la coopération Sud-Sud; jusqu'à présent, le Brésil, le Chili, l'Égypte, le Mexique, Singapour, la Thaïlande et la Tunisie ont participé à ce nouveau partenariat qui fixe des objectifs, met en commun les coûts et fournit des compétences techniques pour des programmes de formation dans les pays bénéficiaires; le partenariat euroméditerranéen vise à créer d'ici à 2010 une zone de libre-échange qui comprendra l'Union européenne et ses 12 partenaires méditerranéens : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Maghreb); l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le territoire palestinien occupé (Machrek); et Chypre, Malte et la Turquie.

41. La coopération triangulaire a également gagné en importance dans les travaux du PNUD, étant donné que les experts du Nord et du Sud établissent des réseaux

pour mener conjointement des activités de recherche et mettre en commun les ressources techniques et financières pour le développement. On peut citer comme exemple remarquable d'un tel partenariat l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, qui a mis au point une variété de riz hybride appelée NERICA (nouveau riz pour l'Afrique). La variété NERICA devrait permettre d'accroître la production de riz en Afrique de l'Ouest jusqu'à 744 000 tonnes, réduisant ainsi les importations et créant dans la région des économies annuelles de 88 millions de dollars en devises étrangères d'ici à 2006.

42. Tous les organismes du système des Nations Unies, et en particulier les commissions régionales, ont fait part de leurs efforts visant à incorporer la coopération Sud-Sud dans leurs activités. Plusieurs exemples peuvent être cités, notamment des programmes de la FAO, de l'UIT, du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), de la CNUCED, de l'ONU et de l'OMS. Le projet LatinPharma 2002, appuyé par le Centre du commerce international CNUCED/OMC en est un exemple. Le projet vise à trouver des solutions à la situation en Amérique centrale, qui importe 76% des médicaments essentiels alors que quelque 200 entreprises pharmaceutiques locales disposant de la technologie nécessaire pour produire les mêmes médicaments ont une capacité de production inutilisée de 10 % à 50%.

43. Bien qu'il y ait de nombreuses activités relatives à la coopération technique entre pays en développement dans le cadre des groupements régionaux et sous-régionaux, seuls quelques pays pivots et pays développés accordaient un rang de priorité élevé à la coopération Sud-Sud en ce qui concerne les politiques et les projets. Cela impliquait généralement des informations et des statistiques limitées ainsi qu'un manque d'estimations fiables concernant les montants alloués à la coopération technique entre pays en développement. Cela était le cas aux niveaux national, régional et international, mais très peu de gouvernements se sont préoccupés de la nécessité de créer des bases de données nationales concernant les experts et les capacités.

2. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

44. Le rapport traitait des questions que le Comité de haut niveau avait décidé d'aborder à sa treizième session. Ainsi, le Comité a demandé à l'Administrateur de prendre des mesures en vue d'accroître le montant des ressources mobilisées pour le Fonds bénévole spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud. Il était demandé instamment au Groupe spécial de la CTPD de mettre au point un système efficace pour la gestion et l'utilisation des ressources du Fonds bénévole. Le Comité de haut niveau a décidé aussi d'examiner les Directives révisées pour l'étude des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement et le cadre commun de résultats.

45. S'agissant des Directives révisées pour l'étude des politiques et procédures, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a convoqué une réunion interorganisations des coordonnateurs nationaux pour la CTPD. Cette réunion a identifié les limites des cadres communs de résultats et décidé d'élaborer une approche plus anticipative en vue de répartir convenablement les activités concernant la coopération technique entre pays en développement et de mettre au point une évaluation appropriée desdites activités. Les Directives ont été

révisées sur la base de ces consultations et elles comprennent une liste des indicateurs de résultats qui doivent être pris en considération lors de la promotion d'activités relatives à la coopération technique entre pays en développement. Il est proposé dans le rapport que le Comité de haut niveau approuve ces directives révisées et prie les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies de les adopter comme cadre en vue d'orienter leur appui à la coopération Sud-Sud.

46. Dans la période 2001-2002, le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud a attiré des contributions s'élevant à 750 000 dollars. Ces fonds, combinés à la contribution au titre de la participation aux coûts du Gouvernement japonais à la coopération Sud-Sud et aux ressources ordinaires, ont été utilisés pour financer des projets dans les cinq domaines thématiques énoncés dans la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD. Tous les projets recevant un appui ont été soumis au processus d'approbation des projets en utilisant les mécanismes habituels. Eu égard à la pénurie de contributions au Fonds d'affectation spéciale, le Groupe spécial est en train de formuler une stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2003-2005 qui prend en considération la situation financière des donateurs et se fonde sur l'élaboration de programmes commercialisables mettant l'accent sur la coopération triangulaire. Le Comité de haut niveau a été prié d'encourager les pays développés et les pays en développement à accroître leur contribution au Fonds d'affectation spéciale.

47. Le rapport a aussi présenté une synthèse de l'évolution du rôle du Groupe spécial de la CTPD et a décrit certains des ajustements qui en découlent au niveau de ses objectifs et de sa structure organisationnelle. Ces changements visent principalement à permettre au Groupe spécial de s'acquitter à la fois de son mandat traditionnel touchant à la promotion de la coopération technique entre pays en développement et de ses nouvelles responsabilités touchant à la coopération Sud-Sud et à l'intégration de ces approches dans le cadre du système des Nations Unies et entre les partenaires stratégiques. En assumant ce rôle, le Groupe spécial établit des relations de travail étroites avec les différents bureaux et services du PNUD. En outre, il établirait des relations avec d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies en encourageant la complémentarité basée sur les intérêts convergents, les objectifs communs et les responsabilités partagées, ce qui permettrait à chaque entité de mettre en oeuvre ses compétences sectorielles particulières.

48. La stratégie d'intégration comprenait différents éléments visant à satisfaire les besoins des partenaires ciblés. Ainsi, la stratégie d'intégration de la coopération Sud-Sud au niveau des organismes des Nations Unies a mis l'accent sur des programmes de renforcement des capacités ciblant le personnel et l'incorporation des notions Sud-Sud dans les cadres de programmation et d'évaluation tout en soulignant le rôle de catalyseur et de facilitateur dans le cadre des contacts avec le secteur privé, les gouvernements et les ONG.

Chapitre IV

Résumé du débat général

49. Lors du débat général, les pays ci-après sont intervenus pour exprimer les vues de certains groupes d'États : Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Grèce (au nom de l'Union européenne et de plusieurs pays associés), Pérou (au nom du Groupe de Rio) et République démocratique populaire lao (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral). Des représentants du Système économique latino-américain (SELA), de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et de l'organisation des Partenaires dans les domaines de la population et du développement ont fait des déclarations au nom de leurs organisations respectives. Le Secrétaire général adjoint et le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont présenté un exposé. Les représentants du Centre du commerce international (l'organisme de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC chargé de la promotion des échanges commerciaux, notamment des aspects relatifs à la coopération et aux entreprises) ainsi que l'ONUDI ont également pris la parole.

50. À l'exception de l'Union européenne et du Japon, tous les autres participants au débat représentaient des pays en développement. Le compte rendu ci-après expose les avis exprimés lors du débat par le Groupe des 77 et de la Chine, l'Union européenne, des groupements sous-régionaux et d'autres participants.

51. Avant l'ouverture du débat, les délégués ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes du récent tremblement de terre en Algérie. Un grand nombre de personnes ont présenté leurs condoléances au Gouvernement et au peuple algériens.

52. Le Représentant permanent du Maroc, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a ouvert le débat en déclarant que la treizième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement intervenait à un moment historique et offrait aux pays en développement l'occasion unique de dresser le bilan des progrès accomplis et des lacunes à combler ainsi que d'ébaucher de nouvelles perspectives d'avenir. Alors que la mondialisation est source de difficultés croissantes pour les pays en développement dans plusieurs domaines, il importe de souligner à nouveau la nécessité de la coopération Sud-Sud pour définir un nouvel ordre du jour pour les pays en développement et revoir la conception actuelle de la coopération technique. Les activités de coopération technique entre pays en développement devraient être perçues comme l'un des éléments majeurs d'une stratégie globale de développement complétant la coopération Nord-Sud et indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Prenant acte du large soutien de la communauté internationale pour la coopération Sud-Sud, il a rappelé la Déclaration de La Havane et le Programme d'action adopté par le Sommet du Sud en 2000. La Déclaration faisait notamment état de l'importance de la coopération Sud-Sud, car elle permet d'optimiser les capacités de développement des pays en développement par la mobilisation et le partage des ressources et du savoir-faire disponibles. Une telle coopération est indissociable des relations mutuelles entre pays en développement et constitue un excellent moyen de promouvoir l'échange des idées, des données d'expérience et des connaissances. Dans sa résolution 57/263, l'Assemblée générale avait engagé

les pays en développement à intensifier la coopération Sud-Sud et les initiatives de coopération triangulaire propres à favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Tant la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en 2001, que la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée à Monterrey en 2002, et le Sommet mondial pour le développement durable qui a eu lieu la même année, à Johannesburg, ont insisté sur le renforcement de la coopération Sud-Sud. Les partenaires du développement comme l'Union européenne et ses États membres, l'Australie, le Canada, le Japon, les États-Unis et d'autres se sont également déclarés favorables à la coopération Sud-Sud; le Groupe des 77 et la Chine espèrent que d'autres pays développés partenaires s'associeront à cette action. Une telle coopération triangulaire a donné aux pays bénéficiaires l'impression qu'ils maîtrisaient mieux ce processus, et elle a permis de diminuer les coûts des programmes de développement et de resserrer les liens de solidarité internationale. Elle devrait s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle conception de la coopération Sud-Sud, en même temps que d'autres approches novatrices.

54. Malgré des tendances positives, la coopération Sud-Sud n'a pas été à la hauteur de la nature globale des engagements pris dans le cadre de diverses déclarations et plans d'action et elle n'a pas non plus exploité tout le potentiel des capacités et des moyens dont disposent les pays en développement. L'insuffisance des ressources financières demeure un obstacle important. Les pays en développement pivots ont un rôle vital à jouer dans la promotion d'une telle coopération technique et les ressources qu'ils se sont engagés à affecter à la coopération Sud-Sud auraient dû être démultipliées par des contributions des pays développés. Le secteur privé, qui ne participe pas assez à la coopération Sud-Sud, pourrait également contribuer à élargir la portée des activités. Il convient de réfléchir aussi à la situation des pays en développement où le secteur privé est faible ou inexistant.

55. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies représentent un autre domaine d'expansion de la coopération Sud-Sud. Le Groupe des 77 et la Chine ont apprécié le rôle positif joué par les organes et organismes des Nations Unies, notamment par les commissions régionales, la FAO, le FIDA, le CCI, ONUSIDA, la CNUCED, le PNUCID, l'UNESCO, le FNUAP, l'ONUDI, l'UPU, l'OMS et l'OMPI. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour que la coopération Sud-Sud acquière la dimension qu'elle mérite dans les activités du système des Nations Unies.

56. Le PNUD et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement ont joué un rôle « remarquable » dans la promotion et l'élargissement de la portée et de la conception de la coopération technique entre pays en développement. Le Sommet de La Havane, qui s'est tenu en 2000, a souligné l'importance du Groupe spécial et a invité l'Administrateur du PNUD à préserver son identité et à le renforcer en tant que groupe de liaison de l'ONU pour la coopération Sud-Sud. Le Sommet a invité les pays à verser des ressources supplémentaires pour que le Groupe spécial puisse s'acquitter pleinement de ses mandats et de ses responsabilités. En mobilisant rapidement des ressources financières additionnelles, il serait possible d'inclure des mécanismes nouveaux et novateurs pour encourager et améliorer la mise en oeuvre des activités de coopération technique entre les pays en développement. Il est indispensable de créer des partenariats largement représentatifs pour favoriser la coopération technique

entre pays en développement associant toutes les parties concernées, notamment le secteur privé et les ONG.

57. Pour faire face au grave problème de l'insuffisance des ressources, le Groupe des 77 et la Chine ont préconisé une augmentation du financement de la coopération technique, par prélèvement sur le budget de base du PNUD, par les pays donateurs au niveau bilatéral et par les pays en développement. Il est indispensable d'accroître les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud créé par l'Assemblée générale pour appuyer le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Ils ont également appelé à un renforcement du soutien au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, créé en application de la résolution 38/203 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1983.

58. Tout en célébrant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, le Groupe des 77 et la Chine ont déclaré qu'ils attendaient avec impatience la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003. Elle devrait permettre de progresser dans la réalisation des objectifs concrets de la coopération Sud-Sud en tant que composante indissociable d'une stratégie plus large en matière de coopération internationale pour le développement, avec l'aide des partenaires de développement.

59. Le représentant du Pérou, s'exprimant au nom du Groupe de Rio, a noté que les priorités de la coopération technique entre pays en développement, fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution de 1995 sur les nouvelles orientations, sont toujours valables. Ces priorités comprennent la réduction de la pauvreté, l'emploi, le commerce et l'investissement, l'endettement, l'environnement, la production et la coordination des politiques macroéconomiques ainsi que la gestion de l'aide. Cependant, dans le même temps, pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'occasion de plusieurs conférences, il sera nécessaire d'élaborer de nouveaux instruments et des programmes de partenariat novateurs.

60. Dans ce contexte, la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit être convoquée par le Groupe des 77 et la Chine à Marrakech en décembre et la réunion préparatoire régionale qui se tiendra à Caracas en juin devraient stimuler la coopération Sud-Sud. Cela aura l'avantage d'aider les pays en développement à satisfaire aux engagements contractés lors du Sommet du Sud en 2000, de la Conférence sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en 2001, et de la Conférence sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, organisés respectivement à Monterrey et à Johannesburg en 2002.

61. L'initiative lancée par le Groupe de Rio et l'Union européenne en vue de créer un Centre de formation pour l'intégration régionale (CEFIR), en Uruguay, illustre l'efficacité des arrangements triangulaires en matière de coopération. Le CEFIR devrait contribuer à l'échange des données d'expérience et des informations entre les cadres supérieurs des secteurs public et privé chargés des questions de politique générale en matière d'intégration dans le cadre de divers arrangements régionaux de libre échange tels que le MERCOSUR. Les possibilités offertes par la coopération triangulaire pourraient être explorées lors de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays

donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui doit se tenir au Kazakhstan en août.

62. Le Groupe de Rio a noté que les efforts d'intégration régionale et sous-régionale avaient largement contribué à promouvoir la coopération Sud-Sud. Parmi les exemples de ces mécanismes d'intégration figurent notamment la Communauté andine, la Communauté des Caraïbes, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et le MERCOSUR.

63. Le Groupe de Rio a indiqué que la création d'un réseau de centres de liaison sur Internet pourrait aussi contribuer à améliorer la coopération technique entre pays en développement, car cela permettrait en particulier de faciliter les échanges d'informations et de données d'expérience, de coordonner les propositions bilatérales et multilatérales et de mieux intégrer le secteur privé aux programmes de coopération internationale.

64. L'élaboration d'une méthode de suivi et d'évaluation des programmes et des activités de coopération technique augmenterait l'efficacité des initiatives de coopération et aiderait à identifier les pratiques les plus fructueuses. De nouveaux efforts devraient être déployés pour garantir la diffusion de telles pratiques.

65. La coopération bilatérale fournie par le Japon grâce à son programme de partenariat a été perçue comme une nouvelle génération de coopération Sud-Sud, ou une nouvelle étape, étant donné que le partenariat suppose des efforts soutenus et des résultats plus importants que les activités traditionnelles. Le Groupe de Rio s'est également félicité du soutien financier qu'il a reçu du Fonds d'affectation Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement du Groupe des 77, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement.

66. Le Représentant permanent de la Grèce, intervenant au nom de l'Union européenne et des pays associés, a déclaré que la coopération Sud-Sud bénéficiait d'un soutien appréciable et croissant de la part des pays développés et que la coopération triangulaire avait, à plusieurs reprises, fait la preuve de son importance et de son efficacité, notamment dans le cadre des arrangements financiers, des partenariats et du partage des informations. La Conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey en 2002 a préconisé le renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines ci-après : infrastructures institutionnelles, mise en valeur des ressources humaines, finances publiques, administration publique, politiques budgétaires dans le domaine social et dans celui de la condition féminine, gestion de la dette, systèmes d'alerte rapide et prévention des crises. L'Union européenne estime que dans le contexte du Consensus de Monterrey comme dans celui de la Déclaration du Millénaire, du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés et du Plan d'application de Johannesburg, la coopération Sud-Sud s'est avérée un facteur déterminant pour le développement. L'Union européenne attend avec intérêt le prochain Sommet sur la société de l'information qui devrait aider à combler le fossé numérique.

67. Le plus grand défi à relever si l'on veut renforcer la coopération technique entre pays en développement consiste à assurer l'application intégrale des divers plans d'action en faveur de la coopération. Il est nécessaire d'élaborer une approche stratégique pour préparer les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux. Un système d'évaluations fiables est également indispensable pour

montrer que les gouvernements ont accordé la priorité à la coopération technique dans leurs politiques plus larges de développement. Les stratégies de réduction de la pauvreté et les partenariats à long terme sont des moyens de combler les lacunes à cet égard. L'exploitation des compétences et des données d'expérience dont disposent actuellement les pays en développement plus avancés est un atout majeur.

68. L'intégration régionale et sous-régionale favoriserait la coopération technique à plusieurs égards, notamment en permettant aux pays en développement de surmonter les difficultés liées à leur faible poids économique, d'accroître les économies d'échelle et de stimuler les investissements étrangers directs dans des conditions plus avantageuses, facilitant ainsi leur participation croissante à l'économie mondiale. De plus, cette intégration offrirait une meilleure base de changement et renforcerait la crédibilité des nouvelles orientations en assurant l'application des réformes.

69. L'Union européenne se félicite de la participation croissante des ONG à la coopération Sud-Sud et du soutien que le système des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du PNUD, de ses institutions spécialisées et de ses programmes ainsi que des commissions régionales, continue d'apporter à cette coopération en s'efforçant de trouver des pratiques de développement novatrices. L'initiative de lutte contre le VIH/sida par le biais de l'éducation en est un bon exemple.

70. L'Union européenne a continué d'appuyer les activités mises en oeuvre par le système des Nations Unies pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement dans tous les programmes pertinents. Elle accordera toute l'attention nécessaire aux Directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement ainsi qu'au cadre commun de résultats, joint en annexe au rapport de l'Administrateur du PNUD. Prenant note de la nécessité d'accroître l'efficacité et la rentabilité de la coopération technique entre pays en développement grâce au renforcement de la coordination et à la rationalisation des diverses institutions et initiatives, l'Union européenne a indiqué que le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement jouait un rôle pivot dans l'architecture institutionnelle en matière de gestion de la coopération Sud-Sud.

71. L'Union européenne a reconnu que la coopération technique entre pays en développement jouait un rôle essentiel dans la coopération pour le développement, telle que définie dans le Plan d'action de Buenos Aires et dans le rapport sur les nouvelles orientations. Étant donné que la responsabilité de la coopération technique entre pays en développement relève au premier chef des pays en développement eux-mêmes, l'Union européenne s'est associée au système des Nations Unies pour le développement afin de soutenir leurs efforts. Une perspective stratégique du rôle de la coopération technique entre pays en développement et l'application des plans d'action en faveur d'initiatives concertées contribueraient à la réalisation de l'objectif ultime d'autonomie nationale et collective et ferait de la coopération Sud-Sud un facteur clef de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. L'Union européenne restera un partenaire fiable à cet égard.

72. Parmi les exemples concrets du soutien des pays développés pour la coopération Sud-Sud, on peut citer le Japon, qui a contribué à hauteur d'environ 28,5 millions de dollars aux activités du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Au nombre des projets importants qu'il a ainsi

appuyés, il y a lieu de mentionner les deux Forums des entreprises d'Asie et d'Afrique (l'un en Malaisie et l'autre en Afrique du Sud) qu'il a organisés en collaboration avec le PNUD, et le programme de mise en oeuvre de l'Initiative africaine sur le riz (NERICA). Les deux Forums des entreprises d'Asie et d'Afrique ont renforcé les liens qui unissent les différentes communautés d'hommes d'affaires et débouché sur des accords d'entreprises conjointes qui pourraient susciter de nouveaux échanges commerciaux et créer de nouvelles possibilités d'investissement. Ils s'inscrivaient dans le cadre d'un processus plus large d'amélioration des rapports entre l'Afrique et l'Asie par le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. L'année 2003 a marqué le dixième anniversaire de ce processus, et la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique aura lieu fin septembre.

73. S'agissant de la coopération triangulaire, le Japon a mis en oeuvre un programme de formation destiné aux pays tiers, un programme d'experts pour les pays tiers et un programme de partenariat. Par exemple, il a fourni une assistance technique pour aider le Gouvernement ghanéen à former des participants de pays voisins aux techniques de vaccination contre la poliomyélite. En République-Unie de Tanzanie, des experts agricoles indonésiens, envoyés grâce à l'aide financière du Japon, ont enseigné les techniques d'utilisation de bovins pour la culture du riz. Dans le cadre du Programme de partenariat global Japon/Chili, la coopération technique a été élargie à Cuba dans le domaine du développement de la pêche, à la Bolivie pour la culture des légumes et les soins vétérinaires, à la République dominicaine pour la formation d'enseignants ainsi qu'à divers pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

74. Le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, intervenant au nom des pays sans littoral, a demandé des mesures spéciales pour aider ces pays à surmonter les obstacles qui entravent considérablement leur développement et qui découlent de leur situation difficile en matière de transports et de transit. Pour résoudre ces problèmes, il faudrait non seulement baisser les tarifs du transit mais également élaborer des programmes à long terme pour améliorer l'infrastructure des transports. À cette fin, les pays sans littoral vont convoquer la première conférence ministérielle au Kazakhstan en août 2003. Même si par le passé, la coopération Sud-Sud n'a joué qu'un rôle limité dans l'atténuation des problèmes des pays sans littoral, essentiellement du fait du manque d'information et de sensibilisation, la situation devrait s'améliorer car ils utilisent de plus en plus souvent le site Web of Information for Development (WIDE).

75. De nombreux orateurs ont souligné l'importance de la coopération régionale. L'expérience du Système économique latino-américain (SELA) s'est révélée utile pour l'organisation des réunions annuelles des directeurs des activités de coopération internationale. Le représentant du SELA a déclaré que 27 réunions de ce type avaient été tenues jusqu'à présent. Les orateurs ont également mentionné d'autres organisations régionales, à savoir la Communauté andine, la Communauté des Caraïbes, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et le MERCOSUR. Ces efforts au niveau de l'intégration régionale ont permis de faire des progrès malgré les difficultés posées par le contexte international actuel et une diminution de la coopération Nord-Sud traditionnelle. En Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est l'exemple de coopération Sud-Sud qui a été le plus souvent cité au cours du débat, et le Nigéria et l'Afrique du Sud ont tout particulièrement mis l'accent sur son importance.

76. Le représentant de l'Afrique du Sud a noté que le NEPAD est une initiative entièrement africaine qui tient compte de l'expérience du continent en matière de développement et a insisté sur le fait que la démocratie et le respect des droits de l'homme sont indispensables à son succès. Le représentant du Nigéria a déclaré que la naissance de l'Union africaine et la création du NEPAD donneraient un nouvel élan à la coopération Sud-Sud. Le représentant de la Guinée équatoriale a signalé la participation de son pays à un grand nombre d'activités de coopération régionale réalisées notamment sous les auspices de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP).

77. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a fait remarquer que les 57 membres de l'OCI étaient des pays en développement et qu'ils avaient joué un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération Sud-Sud. L'OCI a trouvé intéressantes les nouvelles approches des programmes de protection sociale dans le secteur informel. À cet égard, elle prêtera son concours à l'Organisation des Nations Unies lors de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, car elle estime que la famille est la cellule de base de la société. L'OCI est également favorable à la promotion du commerce, de l'agriculture et des services, qui sont les principaux secteurs de création d'emplois. Le représentant du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques de l'OCI et le représentant de la Banque islamique de développement ont également fait des exposés séparés. Ils ont appelé l'attention sur plusieurs initiatives de coopération entre les membres de l'OCI.

78. Le représentant de l'organisation Partenaires dans le domaine de la population et du développement a rappelé que dans sa résolution 57/29, l'Assemblée générale avait octroyé le statut d'observateur permanent à l'organisation. Celle-ci, qui ne cesse de croître, compte dorénavant 19 membres qui sont des pays en développement (Bangladesh, Chine, Colombie, Égypte, Gambie, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Mexique, Maroc, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Thaïlande, Tunisie, Yémen et Zambie) et elle s'efforce d'intensifier la coopération Sud-Sud dans les domaines de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction. Elle gère trois grands programmes dans le domaine de la formation et du renforcement des institutions : un programme de bourses financé en grande partie par des institutions des pays en développement; le Global Leadership Training Programme financé par la Fondation Bill et Melinda Gates; et le Visionary Leadership Programme lancé en coopération avec le Conseil international pour la gestion des programmes de population, basé en Malaisie, et le Centre d'études sur la famille africaine, situé au Kenya.

79. Une majorité écrasante des orateurs se sont dits extrêmement satisfaits du travail remarquable réalisé par le Groupe spécial dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi que des progrès accomplis au cours des deux dernières années dans l'élargissement de son champ d'activités et dans sa conception de l'avenir à cet égard, et ils ont notamment rendu hommage à sa Directrice, Mme Safiatou Ba-N'Daw, pour son dynamisme. Ils l'ont félicitée pour le rôle important qu'elle a joué dans l'élaboration de nouveaux programmes et l'amélioration du profil du Groupe spécial.

80. Tous les participants au débat ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et l'utilité toujours actuelle du plan d'action adopté, 25 ans auparavant, par la Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement. Le représentant de l'Inde a déclaré que la coopération technique entre pays en développement et la coopération Sud-Sud n'avaient rien perdu de leur intérêt, malgré l'abandon des approches du développement fondées sur des économies dirigées au profit d'approches fondées sur l'économie de marché. Le représentant de Cuba a déclaré que son pays soutenait fermement la coopération Sud-Sud. Des milliers de Cubains avaient collaboré dans des dizaines de pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans des secteurs tels que la santé, l'agriculture, l'éducation et les sports. L'expérience cubaine de l'application du Programme global de soins de santé pour les pays en développement au titre duquel des professionnels et des techniciens de la santé pouvaient être envoyés dans d'autres pays en développement pour dispenser des soins de santé primaire, aussi longtemps que nécessaire, a également été mentionnée.

81. Nombre d'orateurs ont signalé la gamme étendue des initiatives nationales de coopération Sud-Sud. Celles qui comprenaient des activités de formation et la fourniture d'experts à d'autres pays en développement ont été les plus fréquemment citées. Plusieurs pays pivots ont signalé des programmes associant la formation de milliers de ressortissants d'autres pays en développement. La santé, l'éducation, la mise en valeur des ressources humaines, la technologie de l'information, les cours de langue, les études parlementaires, l'intensification des audits, les services bancaires et statistiques, l'information, le développement de l'agriculture, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la formation civile et militaire, l'administration publique et la diplomatie comptent parmi les domaines de coopération cités ainsi que l'aide alimentaire et les secours en cas de catastrophe. Le rôle essentiel de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre le VIH/sida a été mentionné à plusieurs reprises pendant le débat.

82. Même si des progrès encourageants ont été enregistrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs de la coopération Sud-Sud. Le représentant de la Malaisie a déclaré qu'il était nécessaire de renforcer la coopération Sud-Sud afin d'accroître l'efficacité des organisations et des processus multilatéraux. Les institutions et les mécanismes du Sud, notamment le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, le Centre du Sud à Genève et le Centre pour la coopération technique Sud-Sud du Mouvement des pays non alignés devaient être renforcés, avec l'appui de la communauté internationale, des ONG et du secteur privé. De nombreux représentants ont ajouté que malgré l'évolution du contexte international, les pays en développement sont toujours confrontés aux mêmes problèmes.

83. De nombreux pays en développement se sont déclarés déçus par le fait que la coopération Sud-Sud n'a pas donné tous les résultats escomptés. Le représentant du Nigéria a souligné qu'il n'y aurait pas grand chose à célébrer lors du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Buenos Aires, car les pays en développement se heurtaient toujours aux mêmes difficultés. Il a été estimé, dans l'ensemble, que toutes les possibilités d'une coopération féconde entre pays en développement étaient loin d'avoir été exploitées. La majorité des pays en développement ont mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la coopération Sud-Sud en renforçant les capacités des pays en développement à participer efficacement aux

organisations et processus multilatéraux. Les institutions et mécanismes nécessaires pour atteindre cet objectif doivent également être renforcés.

84. Parmi les principaux obstacles à la coopération Sud-Sud, plusieurs intervenants ont cité l'absence de stratégie ou de structure cohérente dans le cadre desquels les centres de liaison nationaux pour la coopération technique entre pays en développement pourraient rendre cette coopération opérationnelle. D'autres ont noté l'absence de mécanismes de coordination au niveau national. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur l'absence de volonté politique; un représentant a ajouté que sans argent, la volonté politique ne servait à rien. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de tirer le meilleur parti des dernières technologies de l'information et des communications pour combler ces déficits. Un nombre important de délégations ont estimé que la rationalisation de la coopération était un élément essentiel de toute action visant à surmonter ces difficultés.

85. En ce qui concerne la mondialisation, les pays en développement se sont tous accordés à dire que le partage des capacités, des informations sur leur expérience en matière de développement ainsi que des ressources disponibles était essentiel. Leurs instituts d'enseignement et de recherche devaient coopérer pour mettre en valeur les ressources humaines et résoudre leurs problèmes communs. Plusieurs représentants de pays en développement ont rappelé la nécessité de resserrer la coopération aux niveaux régional et sous-régional.

86. Bon nombre de pays en développement ont indiqué le montant de leur appui à la coopération technique entre pays en développement. Le représentant de la Chine a annoncé une contribution de 2 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud entre 2003 et 2005. Le représentant de l'Inde a déclaré que les dépenses cumulées de son pays pour la coopération Sud-Sud dépassaient les 3 milliards de dollars. Le représentant de la Turquie a fait observer qu'en tant que tout nouveau pays donateur, il avait fourni une aide publique au développement de plus de 100 millions de dollars par an, en moyenne, depuis 1997. En 2000-2001, elle s'était élevée à 154,4 millions de dollars, dont 34,2 affectés à l'assistance technique. Le programme thaïlandais pour la coopération Sud-Sud, qui est en pleine expansion, a été financé à hauteur de 230 570 000 baht.

87. De nombreuses délégations ont mis en avant l'importance de l'information pour catalyser et concrétiser la coopération Sud-Sud. Plusieurs orateurs ont fait référence à la documentation soumise au Comité de haut niveau pour souligner la nécessité d'accorder une place prioritaire aux flux d'informations; sans eux, il ne serait pas possible d'adopter une approche stratégique de la coopération Sud-Sud. De façon générale, il a été admis que la pénurie d'informations pertinentes sur les capacités et les possibilités en matière de coopération technique entre pays en développement constituait une grave contrainte pour la coopération. En particulier, il est indispensable d'assurer des flux d'informations adéquats à destination des centres de liaison nationaux pour la coopération technique entre pays en développement.

88. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur le rôle clef que pourrait jouer la coopération Sud-Sud dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. S'agissant de la nécessité de revitaliser cette coopération et d'élaborer un plan d'action concret, certaines délégations ont mentionné la prochaine Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit être organisée par le Groupe des 77 à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003.

89. Quelques pays se sont dits profondément déçus par le fait que les pays en développement n'ont pas été en mesure de faire plus de progrès au niveau de la coopération Sud-Sud. Le problème, a expliqué le représentant du Venezuela, ne réside pas uniquement dans l'insuffisance de ressources, de volonté politique, d'appui de la part du système des Nations Unies ou de base juridique pour agir. Le problème fondamental est le manque de dynamisme et d'application stratégique des plans concertés. Ce qu'il faut, c'est une coordination de haut niveau; le Bureau du Comité de haut niveau devrait être autorisé à s'orienter vers cet objectif. La prochaine réunion préparatoire régionale qui se tiendra les 16 et 17 juin à Caracas, en vue de la réunion du Groupe des 77 sur la coopération Sud-Sud au Maroc, en décembre, sera significative.

90. De nombreuses suggestions pour de nouvelles priorités d'action ont été faites. Le représentant de l'Indonésie a affirmé que la coopération Sud-Sud devrait accorder la priorité à la dette internationale des pays en développement, qui a plus que triplé en 25 ans, depuis la Conférence de Buenos Aires, et atteint près de 1,25 trillion de dollars. Il a également préconisé la formulation d'une approche stratégique de la coopération interrégionale pour que l'Afrique et l'Asie, avec leurs 4,3 milliards d'habitants, puissent rassembler les ressources disponibles et les utiliser de façon plus efficace pour faire face à un grand nombre de problèmes communs en matière de développement.

91. La question des enseignements tirés des expériences passées a été fréquemment évoquée. Le représentant de la Thaïlande a fait observer que la coordination ne pouvait être efficace sans centres de coordination à l'échelon national; pour surmonter la barrière de la langue, qui entrave l'échange d'informations et les partenariats, il est nécessaire de disposer de ressources financières. Il a proposé que les pays développés et en développement organisent conjointement des forums sur la coopération régionale ou interrégionale et qu'ils identifient les intérêts, besoins et atouts qu'ils ont en commun. Ces centres de coordination doivent être actifs et efficaces. Il faudrait demander aux partenaires des pays développés et du secteur privé de financer les activités Sud-Sud. Les réseaux commerciaux solides des pays en développement devraient fournir un soutien de poids. Pour ce qui est du transfert de technologie, la priorité devrait être accordée à des technologies plus simples.

92. Parmi les exemples de coopération triangulaire figuraient notamment la coopération entre les Philippines et le Japon dans le cadre de l'organisation de productivité asiatique, en particulier les programmes sur l'amélioration de la gestion et le développement de l'esprit d'entreprise et la gestion de la qualité dans le secteur des soins de santé.

93. L'initiative lancée par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement pour associer le secteur privée a été favorablement accueillie par un grand nombre d'orateurs. Le représentant des Philippines s'est particulièrement attaché au débat sur les transferts de fonds effectués par les ressortissants des pays en développement, car ils représentent le double du montant total de l'aide publique au développement qu'ils reçoivent. Les montants réels sont probablement encore plus élevés, car les statistiques ne tiennent compte que des transferts effectués par les voies officielles. Le rôle de la coopération Sud-Sud dans ce domaine devrait être exploré plus en détail.

94. Parmi les programmes de coopération Sud-Sud dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), figure notamment celui de la République de Corée, qui a envoyé 250 experts dans 25 pays au cours des 10 dernières années. De jeunes bénévoles vont dorénavant enseigner l'utilisation d'Internet dans de nombreux pays en développement. Le programme a créé des centres régionaux d'information et de télécommunications grâce au Fonds de coopération Corée-Commission économique pour l'Afrique et au Fonds Corée-Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. La délégation de la République de Corée a exprimé son vif soutien au système WIDE et au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Il a également appuyé la réorientation stratégique des activités du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement mais a demandé à ce que toutes les modifications ayant des incidences sur les ressources financières ou humaines soient expliquées en détail.

95. Le représentant du Pakistan a fait rapport sur une réunion qui s'est tenue le 23 mai à New York et à laquelle ont participé 15 pays pivots sur les 23 recensés par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement en 1995. Les participants à la réunion ont estimé que, puisque la coopération entre pays en développement allait manifestement au-delà de la coopération technique et économique traditionnelle, mieux valait utiliser l'expression « coopération Sud-Sud » pour désigner les deux modalités. Ils ont décidé de prendre « plusieurs initiatives concrètes », telles que le développement des échanges régionaux; l'appui aux exportations des pays qui ont pris du retard dans ce domaine; le transfert de technologie dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'énergie et des modes de subsistance rationnels; l'utilisation accrue des TIC au service du développement; et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines d'activité.

96. S'agissant des domaines de coopération technique jugés prioritaires, la réduction de la pauvreté, l'emploi, le commerce et les investissements, l'endettement, l'environnement, la production et la coordination des politiques macroéconomiques ainsi que la gestion de l'aide restaient d'actualité. Toutefois, de nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux initiatives visant à atteindre les objectifs fixés. À cet égard, il y avait lieu de prêter attention à la coopération interrégionale stratégique. Un représentant a émis l'idée que la coopération technique entre pays en développement devrait être intensifiée dans les domaines du commerce, des investissements et des finances afin de renforcer les liens régionaux et interrégionaux.

97. Il a été proposé que les coordonnateurs nationaux se servent de l'Internet pour procéder à des échanges de vues et confronter leurs expériences de la coopération, coordonner l'action bilatérale et multilatérale, structurer et diffuser l'information et faire participer le secteur privé aux activités de coopération internationale. La Colombie a mis en service un site Web (<www.aeci.gov.co>) sur lequel on trouve des éléments d'information concernant la coopération Sud-Sud. Même lorsque l'information était disponible au niveau national, bien souvent la barrière de la langue et les difficultés d'accès ne permettaient pas de s'en servir pour appuyer la coopération Sud-Sud. À cet égard, de nombreux représentants ont souligné l'importance du réseau WIDE géré par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et ont dit combien ils appréciaient l'action du PNUD en la matière. Il a été proposé que le Groupe spécial place ce réseau parmi

ses activités prioritaires. Tous les pays en développement ont été encouragés à se servir du réseau WIDE et des autres possibilités offertes par les TIC.

98. Ce n'était pas seulement le manque d'information qui posait un problème, mais aussi la qualité des données disponibles. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait fixer des critères afin de sélectionner et d'évaluer les pratiques qui méritaient le plus d'être prises en exemple. Un intervenant a déclaré qu'il y avait lieu de mettre au point des outils d'information qui aideraient les coordonnateurs nationaux à recenser et à évaluer l'information dont ils avaient besoin pour s'acquitter au mieux de leurs fonctions. Les pays pivots ont été invités à faciliter la diffusion de l'information en leur possession. Il a été dit qu'un réseau de coordonnateurs nationaux pourrait stimuler la coopération s'il disposait de méthodes et d'outils communs lui permettant d'évaluer l'utilité et la portée de l'information disponible. Le Costa Rica a créé une « bourse d'échanges des meilleures pratiques » à l'usage des parties prenantes.

99. De façon générale, on a estimé que les progrès accomplis par un certain nombre de pays en développement pivots avaient renforcé la capacité collective d'intensifier la coopération Sud-Sud. Le rôle crucial joué par les pays pivots a été amplement souligné, bien qu'un certain nombre d'intervenants aient estimé qu'il fallait améliorer les modalités existantes. Le représentant de la Chine a proposé que les pays en développement et en particulier les pays pivots suivent son exemple et dotent d'un organisme de coopération Sud-Sud.

100. La question des partenariats a été soulevée à plusieurs reprises. Elle a principalement été examinée sous l'angle des relations que les pays en développement entretiennent les uns avec les autres et du rôle et potentiel des pays pivots. D'autres aspects importants, tels que le rôle des pays développés, du système des Nations Unies, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, ont également été abordés. Une attention particulière a été accordée au secteur privé. De l'avis de certains intervenants, un partenariat plus poussé avec le secteur privé permettrait de régler un certain nombre de problèmes clefs, notamment ceux liés à l'insuffisance du financement et aux lacunes des services financiers. Il y avait lieu d'examiner comment dans la pratique on pouvait obtenir une coopération plus étroite du secteur privé et de rechercher des solutions dans les pays en développement où le secteur privé en était à ses balbutiements, voire inexistant.

101. Quelques pays ont proposé que le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement soit appelé Groupe spécial de la coopération Sud-Sud. Une délégation a souhaité qu'il soit étoffé et que son rôle soit renforcé afin de tenir compte des fonctions de coordination et de facilitation qu'il assume à l'échelle du système des Nations Unies et au niveau mondial en matière de coopération Sud-Sud. Les participants à la réunion ont accueilli favorablement la tendance consistant à cibler la coopération sur quelques questions stratégiques présentant un intérêt pour de nombreux pays en développement. Selon quelques intervenants, la coopération technique entre pays en développement semblait avoir été mieux intégrée dans les activités du PNUD au siège que dans celles de ses bureaux de pays. Nombreux ont été ceux à souhaiter un renforcement du Groupe spécial et une augmentation de ses ressources afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission avec plus d'efficacité.

102. Le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a déclaré que, malgré l'attention manifestée ces dernières années par

la communauté internationale, les pays les moins avancés continuaient à ne pas profiter du développement mondial. La population des PMA représente quelque 11 % de la population mondiale, mais le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour dans ces pays ne cessait d'augmenter et atteindrait 420 millions d'ici à 2015. Citant le Programme d'action de Bruxelles adopté en 2001 en exemple, le Haut Représentant a estimé que la coopération Sud-Sud pouvait stimuler la croissance et le développement de façon soutenue dans les PMA. Le Programme d'action de Bruxelles montre aussi que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais qu'elle la complète. Le Haut Représentant a encouragé le recours à des mécanismes triangulaires qui, si les pays donateurs en assurent le financement, pourraient donner de bons résultats.

103. Il a également déclaré que l'essor du commerce Sud-Sud reposait sur l'intensification de la coopération régionale et la multiplication des débouchés dans les pays en développement et dans les PMA plus particulièrement. L'accroissement des échanges renforcerait les mécanismes de production et le savoir-faire commercial des PMA et les aiderait à s'adapter aux conditions plus exigeantes des marchés du Nord. Les PMA avaient commencé à comprendre que, pour prendre une part active aux mécanismes multilatéraux et s'implanter sur des marchés mondiaux de plus en plus compétitifs, ils devaient, tout comme les autres pays en développement, se doter des capacités requises et mettre en commun leur savoir-faire.

104. Le représentant de l'ONUDI a parlé des programmes et des projets menés par son organisation afin d'étayer la coopération Sud-Sud dans les domaines suivants : promotion des investissements et de la technologie, facilitation des échanges et de l'accès aux marchés et gestion de l'environnement. Les projets répondaient aux critères suivants : les qualifications techniques ou le savoir-faire émanaient des pays en développement ou y étaient tout au moins disponibles; les bénéficiaires des projets de coopération technique pouvaient se familiariser avec les projets dans un autre pays du Sud dans le cadre de voyages d'étude ou de programmes de formation individuelle ou collective; les projets de coopération technique devaient bénéficier à plus d'un pays en développement, et au moins une de leurs composantes devait être axée sur la promotion de la coopération Sud-Sud.

105. Le représentant du Centre CNUCED/OMC du commerce international a fait un exposé sur un programme novateur qui vise à encourager les échanges Sud-Sud et qui combine l'analyse systématique de l'information relative aux courants commerciaux, le recensement des débouchés possibles et des partenaires commerciaux éventuels et l'organisation de réunions entre acheteurs et vendeurs de la région. Il a dit qu'en juillet 2003, des centaines d'acheteurs, de fournisseurs et de fabricants de produits pharmaceutiques se réuniraient à Lima afin de négocier et de conclure des accords concernant les médicaments et les produits pharmaceutiques. Des universitaires ont également été invités à participer à la conférence afin d'examiner les moyens de réduire le prix des médicaments et des produits pharmaceutiques. Comme suite aux réunions organisées par le Centre entre acheteurs et fournisseurs afin d'aider les pays africains à approvisionner en fournitures humanitaires d'autres pays africains, les organismes humanitaires internationaux ont conclu des accords portant sur des biens et des services d'une valeur avoisinant les 5 milliards de dollars.

Chapitre V

Débat thématique : discours liminaire et exposés relatifs au renforcement du rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire

A. Discours liminaire

106. S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal de Jordanie a prononcé un discours liminaire à l'ouverture de la session sur le thème du débat, à savoir le renforcement du rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire. Elle a fait observer qu'une concurrence vigoureuse pouvait encourager la croissance d'entreprises privées productives et performantes et que concurrence et coopération n'étaient pas nécessairement incompatibles. Elle a invité les participants à « penser aux millions d'enfants que nous pouvons éduquer, aux maladies que nous pouvons éradiquer, aux affamés et aux sans-logis à qui nous pouvons venir en aide et aux emplois que nous pouvons créer si les gouvernements et les grands groupes ainsi que les petites et moyennes entreprises du Nord et du Sud oeuvrent ensemble pour le bien de l'humanité ». Elle a lancé un appel pour que l'on repense la coopération Sud-Sud et qu'on la replace dans le contexte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par les dirigeants de la planète.

107. Son Altesse Royale a affirmé qu'une politique globale de développement devait progresser sur plusieurs fronts, être animée par différents organismes et secteurs dont l'action était complémentaire et compter naturellement avec la participation de très nombreux acteurs. Le Sud disposait d'un atout très important avec une population atteignant quelque 4,9 milliards de personnes. Le plus difficile était de mettre à profit le potentiel présent en chacun afin de libérer une force dynamique qui alimenterait tant le progrès individuel que le progrès socioéconomique. Il fallait aussi que les secteurs public et privé nouent des partenariats afin de créer un savoir-faire local et mettre au point des stratégies visant à retenir le personnel qualifié et à encourager le retour de ceux qui avaient décidé de partir à l'étranger. Son Altesse Royale a parlé du cas de la République de Corée et de Singapour qui ont su, par des mesures incitatives, retenir un personnel qualifié et attirer des spécialistes étrangers.

108. Elle a cité des domaines dans lesquels le secteur privé pourrait investir dans la coopération triangulaire, par exemple les technologies de l'information et de la communication. Du fait de leur modularité, il était possible d'adapter ces technologies aux besoins des petites et moyennes entreprises du Sud. À Maurice et au Togo, par exemple, des centres d'assistance téléphonique travaillaient pour le compte d'entreprises situées en Europe ou en Amérique du Nord, tandis qu'au Cap-Vert, des vigiles assuraient par caméras Web interposées la surveillance d'immeubles de bureaux situés aux États-Unis. Son Altesse Royale a déclaré que le secteur privé avait de plus en plus la possibilité de participer à des initiatives triangulaires. Un exemple notable en était l'*African Growth and Opportunity Act* (loi américaine sur la croissance et les possibilités en Afrique), qui est entrée en vigueur en mai 2000 et qui offre la possibilité aux entrepreneurs africains de travailler avec des entreprises aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

109. S'agissant des problèmes auxquels il convenait de s'attaquer dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Son Altesse Royale a tout particulièrement parlé des maladies que l'on avait tendance à oublier, telles que le paludisme, le trachome, la syphilis, le tétanos et la lèpre, et qui frappaient surtout les populations des pays du Sud. Il y avait lieu de renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de conclure des accords de coopération Sud-Sud ou des arrangements triangulaires afin de soutenir les initiatives de recherche-développement dans le Sud.

110. À l'issue du discours liminaire, le Président a invité Mme Leticia Ramos Shahani, ancien membre du Sénat philippin, à animer les débats. Celle-ci a exposé les modalités du débat thématique et précisé que trois grands domaines seraient abordés : les envois de fonds; les produits pharmaceutiques et les soins de santé; et les technologies de l'information et de la communication.

B. Envois de fonds

111. Cinq invités ont fait des exposés sur les envois de fonds : M. Hatch Toffey (MasterCard International, États-Unis); M. Roy Pratt (Opportunity International, Royaume-Uni); M. Marc Keller (Southland Partners, Mexique); M. Christopher Th. Coonen (Western Union, France); et M. Manuel Orozco (Inter-American Dialogue, États-Unis). Ils ont défini les envois de fonds comme des fonds que les travailleurs expatriés transféraient dans leurs pays d'origine. Les participants ont fait observer que les envois de fonds atteignaient des sommes considérables – 150 milliards de dollars en 2002 – et avaient aussi des répercussions économiques importantes sur les pays en développement. Par exemple, ils représentaient 37 % du produit intérieur brut du Togo et 11 % de celui de la République dominicaine et du Maroc.

112. Les envois de fonds se caractérisaient aussi par le fait que seul un bénéficiaire sur six recevait l'argent par l'intermédiaire d'une banque. Si l'ensemble des envois de fonds transitait par le système bancaire et pouvait servir à financer des prêts en faveur des investissements et du développement, les effets seraient considérables. De l'avis des intervenants, le système des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales pourraient mettre au point un programme dans lequel les envois de fonds seraient mis au service du développement. Il s'agirait de mieux faire comprendre les retombées possibles des envois de fonds, de faire baisser les coûts afin que les pays en développement disposent de sommes plus importantes et d'améliorer les techniques et les infrastructures servant au traitement des opérations d'un pays à l'autre. Le secteur privé pourrait proposer de nouvelles options et introduire de nouvelles technologies qui permettraient de mettre le secteur des transferts de fonds au service des pauvres. L'un des produits déjà sur le marché est une carte prépayée associée à un compte géré par l'expéditeur des fonds, le bénéficiaire se servant des crédits qui lui sont ainsi octroyés pour retirer de l'argent ou régler directement ses achats.

113. Les représentants se sont déclarés préoccupés par le coût des envois de fonds qui représentait parfois entre 10 et 15 %. Ils ont également souhaité savoir si les transferts effectués en monnaies locales et non en devises fortes se soldaient par des coûts supplémentaires pour les pays en développement. S'agissant des coûts, les invités ont répondu que le recours généralisé au système officiel permettrait de réaliser des économies d'échelle et, partant, de réduire les coûts. Par ailleurs, les

progrès techniques tendaient également à réduire les coûts. S'agissant de la monnaie de paiement, il y avait lieu d'informer les expéditeurs de fonds des avantages que procurait le système officiel par rapport aux autres filières du point de vue de la sécurité et de la rapidité des transferts.

114. Étant donné que de nombreux représentants de pays en développement avaient encore beaucoup à dire sur le sujet, la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a proposé qu'une nouvelle réunion soit organisée sur la question.

C. Produits pharmaceutiques et soins de santé

115. Le docteur Bala Krishnan, représentant de l'organisation à but non lucratif Aravind Eye Care System (Inde), a décrit le rôle que le secteur privé pouvait jouer en matière de développement, en s'intéressant plus particulièrement au secteur des produits pharmaceutiques et des soins de santé. Son organisation avait commencé à travailler en 1976 dans un petit hôpital qui ne comptait que 11 lits. Depuis, cet hôpital a pris de l'ampleur et, en 2002, il a reçu plus de 1,3 million de patients en ambulatoire et il procède à environ 194 000 actes chirurgicaux en ophtalmologie par an; 54 % des visites en ambulatoire et 65 % des actes chirurgicaux ne sont pas facturés.

116. Le docteur Bala Krishnan a déclaré que, du fait que la plupart des patients aveugles étaient pauvres, voire indigents, il était indispensable de mettre au point un programme afin de proposer des services de santé aux personnes installées en milieu rural. Son organisation pouvait proposer des soins gratuits parce que ses clients payants acceptaient d'acquitter des tarifs élevés en raison de l'excellente qualité des services, subventionnant dans les faits les services gratuits, et parce qu'elle recevait aussi une aide de la part d'organisations non gouvernementales.

D. Technologies de l'information et de la communication

117. M. James P. Clark, fondateur et directeur général de World Technology Network (Royaume-Uni), a estimé que le secteur privé avait de nombreuses responsabilités, notamment pour ce qui était de la création de richesses et d'emplois. Le développement durable passait par l'existence d'un secteur privé dynamique, les technologies de l'information et de la communication étant l'un des moteurs de la croissance au XXI^e siècle.

118. M. Clark a dit que les TIC permettaient d'être plus créatif et novateur; si les pays en développement ne voulaient pas rester à l'écart de ce mouvement novateur, il leur appartenait de nouer des contacts avec des acteurs du secteur privé. Il a invité les représentants intéressés par la question à participer au Sommet mondial de la technologie qui se tiendrait les 24 et 25 juin à San Francisco, afin d'y rencontrer les chefs de file mondiaux dans le domaine des TIC.

119. M. Makonnen Blake Hannah, représentant de TechSchool (Jamaïque), s'est exprimé en sa qualité de jeune entrepreneur. Il a déclaré que les TIC ouvraient de nombreuses voies pour tirer parti des possibilités économiques qu'offrait la musique jamaïcaine. Les débouchés s'étaient multipliés depuis qu'il était possible d'acheter, de vendre et d'écouter de la musique sur l'Internet, de lancer des campagnes de

publicité sur des sites Web et de se servir des techniques numériques pour enregistrer et reproduire des oeuvres musicales. De surcroît, grâce aux TIC et aux outils numériques, composer des oeuvres musicales était à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Le secteur privé pourrait apporter sa pierre à l'édifice en fournissant le financement, en motivant les jeunes et en créant des programmes de bourses à l'intention des jeunes mordus de l'informatique.

120. M. Arturo Vergara Moreno a parlé du programme de partenariat entre le Japon et le Chili comme d'un exemple de coopération triangulaire dans lequel le Chili avait prouvé qu'il pouvait nouer des liens étroits avec le secteur privé. Les grands principes qui sous-tendent ce programme de partenariat sont la solidarité, des relations fondées sur l'égalité, une action commune et une confiance mutuelle. La coopération passe par l'envoi de spécialistes, des programmes de formation individuelle ou collective et des séminaires et ateliers. La technologie japonaise est adaptée par le Chili et réutilisable dans d'autres pays en développement. Les partenaires apportent leurs savoir-faire respectifs au programme, celui-ci étant conçu comme un instrument souple visant à répondre rapidement aux besoins croissants des pays en développement. Des activités ont été menées dans le domaine de l'aquaculture et de la gestion intégrée des bassins versants.

Chapitre VI

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement

121. En prélude au vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, les représentants ont assisté à la projection d'un film vidéo intitulé « Building Bridges » qui donnait des exemples de coopération Sud-Sud un peu partout dans le monde.

122. Le Président du Comité de haut niveau a accueilli les représentants à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires. Il a rappelé que dans sa résolution 57/263, du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale avait demandé au Comité de haut niveau de célébrer cet anniversaire. Il a invité le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à donner lecture du message du Secrétaire général.

123. Dans son message, le Secrétaire général a noté que le Plan d'action de Buenos Aires, adopté par l'Assemblée générale en décembre 1978, était plus que jamais d'actualité. Il semble d'autant plus fondé au vu de l'accent mis sur la coopération Sud-Sud lors des grandes conférences qui se sont tenues récemment, comme le Sommet du Sud en 2000, la Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés en 2001, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable en 2002. La coopération Sud-Sud était un puissant ressort des progrès socioéconomiques accomplis par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et aussi une force fédératrice des différents groupements sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Tout dernièrement, l'Union africaine a défini de nouvelles orientations prometteuses pour la coopération Sud-Sud avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

124. Le Secrétaire général a estimé que la coopération Sud-Sud offrait aux pays en développement les moyens d'aider d'autres pays en développement à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle donnait l'occasion de s'intéresser à de nouvelles questions, telles que les technologies de l'information et de la communication, domaine dans lequel un certain nombre de pays en développement commençaient à jouer un rôle de premier plan. La coopération Sud-Sud était aussi un mécanisme crucial pour s'attaquer aux problèmes présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, notamment la lutte contre des maladies telles que le VIH/sida et le paludisme. Dans tous les cas, un partenariat Sud-Sud de grande ampleur rassemblant les gouvernements, le secteur privé et la société civile était au moins aussi important qu'une action déterminée de la part de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général a invité tous les États Membres et les organismes des Nations Unies à renouveler leur engagement envers la coopération Sud-Sud à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Buenos Aires.

125. Le représentant du Groupe des 77 et de la Chine a également fait une déclaration pour marquer l'anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires. Il a dit que ce plan témoignait des aspirations élevées des pays en développement et de leur volonté de promouvoir la coopération économique entre eux afin de compléter la coopération Nord-Sud dans le cadre de l'action collective du Groupe des 77 et des activités de promotion de la coopération internationale pour le développement. Le représentant a constaté que plusieurs questions s'étaient fait jour au cours des 25 dernières années, notamment en ce qui concernait le financement de la coopération Sud-Sud. Il y avait lieu de mettre au point des modalités appropriées afin de mobiliser des ressources auprès de diverses organisations internationales et institutions financières, qui pourraient servir directement à appuyer des activités et des programmes de coopération Sud-Sud. Il fallait aussi élaborer une stratégie commune en vue de susciter un appui international en faveur de la coopération économique régionale et sous-régionale. Par ailleurs, le Président du Groupe des 77 a accueilli très favorablement le travail du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et s'est engagé à resserrer les liens de coopération entre le Groupe des 77 et le Groupe spécial et sa Directrice dans les années à venir.

126. Le représentant du Groupe des 77 et de la Chine a appuyé énergiquement les activités entreprises par le Groupe spécial. Il a rappelé que, lors d'une réunion tenue en septembre 2002 à New York, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine avaient noté avec satisfaction les excellents résultats obtenus par le Groupe dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Il a demandé au système des Nations Unies d'élaborer une stratégie d'ensemble qui permette aux pays en développement de relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation de façon satisfaisante. Il a également dit que le Groupe des 77 et de la Chine veillerait à ce que la question fasse l'objet d'un débat approfondi à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003.

127. Dans sa déclaration, le représentant de l'Union européenne a noté que le monde s'était considérablement transformé pendant les 25 ans qui s'étaient écoulés depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires. Certaines choses, toutefois, étaient restées inchangées, à savoir la nécessité pour les pays en développement de prendre confiance en eux, de devenir autonomes, de faire fond sur leurs points communs et de tirer parti des enseignements de l'histoire et de leurs atouts géographiques dans leur marche vers le développement.

128. Le représentant de l'Union européenne a rappelé qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action, un certain nombre de réalisations et d'échecs avaient été mis en évidence. Cinq ans plus tard, le nouveau constat était aussi mesuré, ce qui tendait à montrer que le Plan d'action portait ses fruits, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. La suite allait surtout dépendre des pays en développement, de leurs stratégies et politiques et des conditions dans lesquelles ils prenaient place dans une économie mondialisée.

129. L'Union européenne et ses États membres ont appuyé activement le Plan d'action, notamment dans le cadre des Accords de Cotonou et du Partenariat euroméditerranéen. Ils ont consenti une aide financière et technique afin d'encourager le dialogue, la coopération et les échanges régionaux. L'Union

européenne poursuivra son appui à la coopération triangulaire et continuera d'être un partenaire solide.

130. Le représentant du Système économique latino-américain, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Représentant permanent de l'Argentine, pays qui a vu l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires un quart de siècle plus tôt, ont également fait des déclarations afin de réaffirmer leur appui à la coopération Sud-Sud.

Chapitre VII

Adoption du rapport

A. Adoption des décisions

131. À la clôture de la treizième session du Comité de haut niveau, le 30 mai 2003, le Président du Groupe de travail a dit que le Groupe avait examiné et recommandait à l'unanimité les trois projets de décision en vue de leur adoption par le Comité. Celui-ci a adopté les décisions 13/1, 13/2 et 13/3 (voir annexe I).

B. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Comité de haut niveau

132. Le Comité de haut niveau a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session tel qu'il figurait dans la décision 13/3 (voir annexe I). Il a autorisé le Président à tenir des consultations avec les représentants des États Membres afin de choisir le thème du débat thématique de la quatorzième session et lui a demandé d'informer les États Membres de la décision prise à l'issue des consultations à temps pour qu'ils puissent procéder aux préparatifs voulus.

C. Projet de rapport du Comité de haut niveau

133. La Rapporteuse a présenté le projet de rapport et déclaré que la treizième session avait été très fructueuse, les débats ayant porté sur de nombreux aspects importants de la coopération Sud-Sud et la façon dont cette coopération pouvait aider les pays en développement à parvenir à un développement durable. Elle a donné un aperçu général des thèmes abordés dans les différents chapitres et précisé que les chapitres VII et VIII, consacrés à l'adoption du rapport et à la clôture de la session, respectivement, seraient établis dans les meilleurs délais de sorte que le compte rendu des délibérations du Comité à la séance de clôture figure dans le rapport définitif.

134. Elle a dit que le projet de rapport était disponible dans les six langues officielles de l'Organisation et remercié la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et le personnel du Secrétariat et des services de traduction d'avoir facilité les travaux de la treizième session du Comité et l'établissement et la production du projet de rapport dans les délais. Elle a demandé aux délégations de lui faire connaître rapidement les modifications et ajouts à apporter au projet de rapport.

135. Le Comité de haut niveau a adopté le projet de rapport et autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive en se fondant sur les observations et ajouts reçus des délégations.

Chapitre VIII

Clôture de la session

A. Déclaration finale de l'Administrateur du PNUD

136. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD, M. Shoji Nishimoto, a fait une déclaration finale au nom de l'Administrateur du PNUD. Il a remercié le Président et les autres membres du Bureau, qui ont su assurer le succès de la session.

137. Il a déclaré que la treizième session du Comité de haut niveau avait revêtu une importance particulière puisqu'elle avait coïncidé avec le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement, à laquelle le PNUD avait tant oeuvré. Il a dit que le Programme était fier d'avoir accueilli et appuyé le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement pendant le quart de siècle qui s'était écoulé depuis la Conférence. C'était le Groupe spécial qui suivait la façon dont la communauté internationale assumait ses responsabilités au regard des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Buenos Aires et qui faisait rapport sur la question au Comité de haut niveau.

138. L'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD notait avec satisfaction le message du Secrétaire général au Comité de haut niveau qui réaffirmait le bien-fondé du Plan d'action de Buenos Aires. Il a aussi pris acte du fait que l'accent mis sur la coopération Sud-Sud à l'occasion du Sommet du Sud en 2000, de la Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés en 2001, de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable en 2002 montrait clairement que le PNUD devait continuer à encourager les politiques de développement Sud-Sud, comme indiqué dans les plans d'action de l'Administrateur.

139. L'Administrateur assistant a remercié les entrepreneurs qui avaient participé aux débats consacrés au renforcement du rôle joué par le secteur privé dans la coopération Sud-Sud. Il a rendu un hommage particulier à S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal de Jordanie, qui a prononcé un discours liminaire éloquent, et remercié les nombreux représentants qui avaient salué le rôle joué par le PNUD dans les préparatifs de la treizième session du Comité de haut niveau.

B. Déclaration finale de la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement

140. La Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a remercié les délégations de l'appui manifesté au Groupe spécial et de l'extrême importance qu'elles attachent à la coopération Sud-Sud.

141. Elle a noté que l'Administrateur assistant avait souligné combien il importait de poursuivre des programmes faisant l'unanimité. À cet égard, le Groupe spécial a pris acte de l'accent mis par les délégations sur les points suivants : a) la nécessité d'agir en faveur d'un renforcement des filières de communication en intensifiant la coopération Sud-Sud; b) les mécanismes de collecte de données; c) l'appui aux

politiques nationales relatives à la coopération Sud-Sud; et d) la création de partenariats de grande ampleur rassemblant le secteur privé et la société civile. La Directrice a déclaré que le Groupe spécial continuerait à oeuvrer au renforcement des capacités, à la mise en commun des savoir-faire et des données d'expérience et à la promotion des technologies de l'information et de la communication. Le Groupe s'attacherait aussi à améliorer la coordination et les échanges entre pays pivots et pays les moins avancés.

C. Autres observations

142. Le représentant du Maroc, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le représentant de la Grèce, s'exprimant au nom de l'Union européenne, se sont félicités de la façon dont la session s'était déroulée. Ils ont remercié le Président, le Président du Groupe de travail, la Rapporteuse et tous les représentants et ont mentionné tout particulièrement le discours liminaire de S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal de Jordanie. Ils ont également salué le rôle joué par la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement dans l'organisation de la session.

143. Le représentant du Groupe des 77 et de la Chine a estimé que le consensus dont témoignaient les décisions ouvrait de nouvelles possibilités d'action et offrait un bon point de départ pour les préparatifs de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003. Il a constaté avec satisfaction que le Comité de haut niveau avait souligné l'importance de la coopération triangulaire et noté que, pour appuyer la coopération Sud-Sud, la communauté internationale devait se mobiliser et agir dans le cadre de l'intégration régionale et sous-régionale entreprise par les pays en développement. Le représentant de l'Union européenne a dit que l'Union européenne pensait que les nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud se traduiraient par un appui accru et permettraient de répondre de façon tangible aux besoins des pays en développement.

144. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique a déclaré que les États membres de l'OCI avaient pris bonne note des orientations, avis et résultats exposés par les délégations s'agissant de la coopération Sud-Sud. Il a dit que l'OCI plaçait de nombreux espoirs dans ce mode de coopération et appuyait le Comité de haut niveau, la Directrice du Groupe spécial et le Secrétariat.

D. Déclaration finale du Président

145. Le Président du Comité de haut niveau a remercié toutes les délégations de leurs contributions. Il a rendu un hommage particulier à S. A. R. la Princesse Basma Bint Talal de Jordanie, qui a prononcé un discours éloquent à l'ouverture du débat thématique, et au Secrétaire général, qui a adressé un message de soutien à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, ainsi qu'à la Directrice du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et à l'équipe du Secrétariat, qui ont organisé la session.

146. Il a appelé l'attention sur plusieurs aspects notables de la treizième session : la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de

Buenos Aires; la confirmation de l'importance de la coopération triangulaire et en particulier le rôle joué par les envois de fonds dans le cadre du développement; la décision relative au changement de nom du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement qui devient le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud; et l'organisation d'une réunion intersessions du Bureau du Comité de haut niveau en vue de faciliter la coordination.

Chapitre IX

Questions d'organisation

147. Le Comité de haut niveau a tenu sa réunion d'organisation à New York le 13 mai 2003 afin d'élire le Bureau de sa treizième session et d'adopter son ordre du jour provisoire et son programme de travail.

A. Ordre du jour de la réunion d'organisation

148. Le Comité de haut niveau a adopté l'ordre du jour de sa réunion d'organisation (TCDC/13/L.1).

B. Élection du Président

149. S. E. M. Boniface Chidyauisku, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été élu Président du Comité de haut niveau par acclamation.

C. Élection des autres membres du Bureau

150. Les membres suivants ont été élus par acclamation :

Vice-Présidents :

S. E. M. Milos Alcalay (2003)	(Venezuela)
M. George Talbot (2004/2005)	(Guyana)
S. E. M. Mirza Kusljugic	(Bosnie-Herzégovine)
S. E. M. Adamantios Th. Vassilakis	(Grèce)

Rapporteuse :

Mme Sharifah Zarah Syed Ahmad	(Malaisie)
-------------------------------	------------

151. Le Comité de haut niveau a approuvé la recommandation du Président selon laquelle M. Milos Alcalay assumerait la présidence du Groupe de travail. Il a été décidé ultérieurement que le Président du Groupe de travail assumerait aussi les fonctions de rapporteur de ce même groupe.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

152. Le Comité de haut niveau a adopté l'ordre du jour (TCDC/13/L.2) et le programme de travail (TCDC/13/L.3). Il a été décidé qu'un débat général aurait lieu en séance plénière les 27 et 28 mai 2003 sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail, qui devait commencer ses travaux le 29 mai 2003, examinerait les points 2, 3, 4 et 5 et ferait des recommandations au Comité. Pour une liste des documents examinés par le Comité à sa treizième session, voir l'annexe II du présent rapport.

Notes

- ¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.
- ² *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 39* (A/35/39 et Corr.1).
- ³ *Ibid, trente-sixième session, Supplément No 39* (A/36/39).
- ⁴ *Ibid, trente-huitième session, Supplément No 39* (A/38/39).
- ⁵ *Ibid, quarantième session, Supplément No 39* (A/40/39).
- ⁶ *Ibid, quarante-deuxième session, Supplément No 39* (A/42/39).
- ⁷ *Ibid, quarante-quatrième session, Supplément No 39* (A/44/39).
- ⁸ *Ibid, quarante-sixième session, Supplément No 39* (A/46/39).
- ⁹ *Ibid, quarante-huitième session, Supplément No 39* (A/48/39).
- ¹⁰ *Ibid, cinquantième session, Supplément No 39* (A/50/39).
- ¹¹ *Ibid, cinquante-deuxième session, Supplément No 39* (A/52/39).
- ¹² *Ibid, cinquante-quatrième session, Supplément No 39* (A/54/39).
- ¹³ *Ibid, cinquante-sixième session, Supplément No 39* (A/56/39).

Annexe I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau à sa treizième session

13/1

Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant que le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement conserve toute sa validité et tout son intérêt,

Rappelant les documents issus des conférences et sommets des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire, et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale,

Soulignant que la coopération Sud-Sud, en tant qu'élément et complément important de la coopération internationale pour le développement, ouvre des perspectives viables aux pays en développement dans leur recherche individuelle et collective de la croissance et du développement économiques,

Ayant examiné les rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement,

1. *Note avec satisfaction* qu'un nombre croissant de pays en développement, y compris des pays pivots, entreprennent et parrainent des activités de coopération Sud-Sud, notamment des activités de coopération technique et économique entre pays en développement, conçues dans l'intérêt d'un grand nombre de pays en développement;

2. *Encourage* les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place, si besoin est, un mécanisme national d'orientation et de coordination de la coopération Sud-Sud et à définir clairement le rôle de l'organe de coordination de cette coopération, ainsi que des divers partenaires, dans le cadre de leurs programmes et stratégies de développement;

3. *Souligne* que les initiatives de coopération triangulaire contribuent dans une large mesure à faciliter la coopération Sud-Sud et *encourage* les pays en développement, les institutions et centres d'études avancées régionaux et sous-régionaux, avec l'aide du Groupe spécial, si besoin est, à tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière de coopération triangulaire et à concevoir des programmes novateurs de coopération Sud-Sud;

4. *Encourage* les États Membres et les institutions internationales à donner la priorité, lors de la conception, de l'élaboration et de l'exécution de projets de coopération technique dans les pays en développement, à l'utilisation des compétences du personnel, des consultants et des experts locaux et, lorsque ces compétences font défaut, à l'utilisation des ressources techniques d'autres pays en développement;

5. *Prie* le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, en collaboration avec les organismes et institutions compétents des Nations Unies chargés du développement et en accord avec les pays intéressés, de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, y compris des capacités des pays du Sud en matière de recherche-développement, afin de favoriser le partage des connaissances et des bienfaits de la science et de la technique, et *demande instamment* au Groupe spécial de continuer d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains, pour faciliter ou permettre leur connexion et leur accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que la création de sites sur l'Internet;

6. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par le Groupe spécial pour promouvoir le partage des connaissances entre pays du Sud grâce au recensement et à la diffusion des pratiques qui ont donné de bons résultats dans les pays en développement, *félicite* le Groupe spécial pour les mesures prises en vue de créer sur Internet une passerelle pour la coopération Sud-Sud intitulée Web of Information for Development (WIDE), et *prie* les organismes des Nations Unies compétents, parmi ceux qui s'occupent du développement, notamment les commissions régionales, de faciliter l'accès au contenu de leurs bases de données sur la coopération Sud-Sud grâce à la passerelle WIDE;

7. *Encourage* le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement, en collaboration avec les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement, notamment les commissions régionales, à recenser et à diffuser les pratiques novatrices et efficaces de coopération technique et économique entre pays en développement, notamment les initiatives de coopération triangulaire et celles qui bénéficient de l'appui des organismes et des institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement;

8. *Prie* le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement d'aider, dans le cadre de son mandat, à recenser et à faire connaître les problèmes et les besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre qui permettrait à la communauté internationale des organismes au service du développement d'apporter des réponses à ces problèmes et besoins particuliers en tenant compte des préoccupations des pays en développement de transit, et *prie instamment* les pays développés et les pays en développement, les organismes et institutions des Nations Unies chargés du développement, notamment les commissions régionales, et les partenaires de développement, de redoubler d'efforts pour appuyer les initiatives Sud-Sud conçues dans l'intérêt, en particulier, des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays en développement de transit, des petits États insulaires en développement et des pays en situation d'après guerre et de crise afin de favoriser le développement durable de ces pays et leur intégration dans l'économie mondiale dans des conditions plus équitables;

9. *Prie* les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement, notamment les commissions régionales, et les autres institutions multilatérales compétentes, de prendre de nouvelles mesures concrètes en vue d'inscrire systématiquement le recours à la coopération technique et économique entre pays en développement dans leurs programmes ordinaires de coopération,

conformément à la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, afin d'en faciliter l'application;

10. *Rappelle* l'accent mis dans le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, sur la nécessité pour les institutions de financement multilatéral et bilatéral et les institutions de développement de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération triangulaire Sud-Sud, qui constitue un volet important de la coopération au développement;

11. *Constate* la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer la coopération Sud-Sud, en particulier la coopération triangulaire;

12. *Note avec satisfaction* les contributions financières versées par certains pays développés et en développement au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et en faveur d'initiatives de coopération triangulaire Sud-Sud lancées ou gérées par le Groupe spécial, et *invite* d'autres pays développés et en développement ayant la capacité de le faire à alimenter le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement;

13. *Prend note avec intérêt* du débat thématique sur le rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, ainsi que des débats sur les transferts de fonds en faveur du développement, les produits pharmaceutiques et les soins de santé et les technologies de l'information et de la communication au service du développement;

14. *Se félicite* que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement ait été célébré à sa treizième session, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/263 du 20 décembre 2002;

15. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de présenter au Comité de haut niveau à sa quatorzième session un rapport complet sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la coopération Sud-Sud, notamment de la coopération technique et économique entre pays en développement, et sur l'application de la présente décision.

13/2

Cadre global pour la promotion et l'application de la coopération technique entre pays en développement

Le Comité de haut niveau,

Rappelant la résolution 57/263 de l'Assemblée générale,

Prenant acte des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qui lui ont été présentés à sa treizième session,

1. *Approuve* la version révisée des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement, y compris son annexe sur le Cadre commun de résultats des Nations Unies pour la coopération technique et économique entre pays en développement, et *engage vivement* les organisations et institutions du système des Nations Unies concernées à

utiliser les Directives révisées et le Cadre commun de résultats pour la conception, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes ainsi que l'élaboration des rapports qui y sont consacrés;

2. *Prend note avec satisfaction* de la résolution 57/263 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud serait inclus parmi les fonds visés par la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, aussi longtemps que celle-ci existerait, *engage vivement* les pays en développement et les pays développés à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale et *prie instamment* le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement de mettre au point un système précis de gestion et d'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale;

3. *Se félicite* de l'importance accordée à la promotion de la coopération Sud-Sud dans le plan d'action de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et, dans ce contexte, *invite* l'Administrateur à renforcer l'efficacité du mécanisme de coordination de la coopération technique entre pays en développement, en particulier au niveau régional, ainsi qu'au niveau national par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents;

4. *Décide* de modifier le nom du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, qui s'appellera désormais Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, mais de conserver son mandat et son champ d'activités, et *décide également* d'examiner périodiquement le rôle joué par le Groupe spécial en matière de soutien et de promotion de la coopération Sud-Sud;

5. *Invite* les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les autres entités du système chargées du développement à redoubler d'efforts en vue de généraliser la coopération technique entre pays en développement en faisant usage des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pertinents, et ce, en consultation avec les États Membres;

6. *Demande* au Bureau du Comité de haut niveau d'organiser des consultations intersessions en vue d'informer les États Membres des activités en cours et des progrès réalisés dans l'accélération de l'application du Plan d'action de Buenos Aires et de la Stratégie relative aux nouvelles orientations;

7. *Prend note avec satisfaction* de la décision 2002/1 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, dans laquelle le Conseil a décidé d'allouer un montant annuel fixe de 3,5 millions de dollars au financement de la coopération technique entre pays en développement pour la prochaine période de programmation, *réaffirme* qu'il est nécessaire d'accroître les ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui augmenterait également le montant des ressources disponibles pour la promotion des activités de coopération Sud-Sud, et *demande* aux conseils d'administration des autres fonds et programmes de réexaminer, en vue d'une augmentation éventuelle, les allocations de fonds aux activités liées à la coopération Sud-Sud;

8. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de lui présenter un rapport sur l'application de la présente décision à sa quatorzième session.

13/3
Ordre du jour provisoire de la quatorzième session
du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération
technique entre pays en développement

Le Comité de haut niveau,

Prenant en considération les vues exprimées à sa treizième session,

Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après de sa quatorzième session, qui se tiendra en 2005 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud, y compris la coopération économique et technique entre pays en développement, et dans l'application des décisions du Comité de haut niveau.
3. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :
 - a) Application des Directives pour l'examen des politiques et procédures relatives à la coopération technique entre pays en développement et du Cadre commun de résultats des Nations Unies par les organismes des Nations Unies chargés du développement compétents en matière de coopération Sud-Sud, notamment de coopération économique et technique entre pays en développement;
 - b) Dispositions organisationnelles et logistiques pour la coopération technique entre pays en développement (notamment les dispositions administratives, juridiques et financières et celles relatives à l'information).
4. Débat thématique (thème qui sera décidé sur la base des consultations menées par le Bureau du Comité de haut niveau avec les États Membres).
5. Adoption du rapport du Groupe de travail.
6. Approbation de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité de haut niveau.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa quatorzième session.

Annexe II

Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement était saisi à sa treizième session

- | | |
|-------------|---|
| TCDC/13/L.1 | Réunion d'organisation (New York, 13 mai 2003) |
| TCDC/13/L.2 | Ordre du jour provisoire annoté, y compris la liste des documents |
| TCDC/13/L.3 | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| TCDC/13/1 | Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement |
| TCDC/13/2 | Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement |
| TCDC/13/3 | Directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement |
-

